

Loire-Atlantique

L'ATTESTATION DE SALAIRE SUR NET ENTREPRISES*

RISQUE MALADIE

* EN CAS D'INDISPONIBILITÉ DU SIGNALEMENT ARRÊT DE TRAVAIL DSN



ETAPE 1 : MON PROFIL

ÉTAPE 1 : MON PROFIL

Personne Autorisée		
Nom : SIRET : Téléphone :	Prénom : l Mél :	

J'utilise la saisie sur Net Entreprises d'une attestation de salaire que si le signalement arrêt DSN est indisponible.

① Ce service ne permet pas la télédéclaration de l'attestation de salaire pour les salariés gérés par les sections locales mutualistes.

Des infos bulles guident votre saisie sur ce formulaire dès lors que vous utilisez la souris pour opérer vos choix

TRANSMISSION DES ÉCHANGES

Saisie des formulaires en ligne (EFI) Obépôt de flux structurés (EDI)

PRÉFÉRENCES

Sélection de l'établissement déclaré

Siret	^		Raison Sociale
9000{	_	IDS TEST PROJET	
	Siret 90008	90008	90008 ADS TEST PROJET

J'opte pour la saisie d'un formulaire en ligne **EFI** (Envoi d'un Formulaire Informatisé).

Je m'assure que « **PDF** » et « **Réception des comptes rendus positifs** » soient cochés.

Je fais attention de choisir le **SIRET** de l'établissement qui emploie mon salarié si je gère plusieurs établissements !

Je passe à l'étape suivante.



ETAPE 2 : CHOIX DU TYPE D'ATTESTATION

ÉTAPE 2 : CHOIX DU TYPE D'ATTESTATION Employeur Code APET : 748G SIRET : Siège social : oui Raison sociale Adresse : SÉLECTION DE L'ATTESTATION Arrêt initial Arrêt Maladie de plus de 6 mois Déclaration de reprise anticipée du travail exclusivement Attestation de salaire pour indemnisation du temps partiel pour motif thérapeutique Maladie \mathbf{v} ▲ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE ► AIDE ? SÉLECTION DE L'ATTESTATION Arrêt initial \sim Maladie Maternité Paternité-Accueil de l'enfant-Adoption Accident du travail, de trajet, rechute Maladie professionnelle Femme Enceinte Dispensée de travail ▲ ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE AIDE ?

Je choisis le type d'attestation de salaire que je dois compléter dans le menu déroulant. Dans notre exemple, il s'agit d'un « **arrêt initial** »

Je choisis l'origine « **maladie** » de l'arrêt de travail de mon salarié.

Je passe à l'étape suivante.



ETAPE 3 : RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSURE

\rightarrow 1 \rangle 2 \rangle 3 \rangle 4	5 6 7 8 7 8	
ÉTAPE 3 : RENSEIGNEMENT	S SUR L'ASSURÉ	
Employeur		
SIRET		
Raison sociale :		
- ARRET INITIAL - Maladie		
	4	
N° d'Immatriculation :		*
Nom de famille :		*
Nom d'usage :		
Prénom :		*
Emploi ou catégorie professionnelle :	Cas standards (salariés mensualisés)	•
	Activité discontinue Apprentis	
Format des dates : jj/mm/aaaa	Artistes / Musiciens / Mannequins Artistes auteurs	
	Assurés Volontaires Clercs de notaire	
AIDE ? (ABANDONNER)	Concierges / Assistantes Maternelles Gérants sociétés multiples	ITE 🕨
	Hommes sandwiches / Dockers Journalistes	
	Négociateurs (CRPCEN) Personnes assistées	
	Praticiens Auxiliaires médicaux Stagiaires F.P.	
	Travailleurs intérimaire	
	Travailleurs à domicile VRP / Démonstrateurs	

4

Je renseigne: Le numéro de sécurité sociale, le nom et le prénom de mon salarié.

Selon la catégorie socio-professionnelle, la période de référence des salaire-es sera de 3 mois ou 12 mois glissants.



ETAPE 4 : RENSEIGNEMENTS POUR L'ETUDE DES DROITS

Travail non repris à ce jour

ou repris à la date prévue

Si je me suis trompé en complétant et validant une attestation de salaire, je DOIS IMPERATIVEMENT en adresser une nouvelle. Je coche OBLIGATOIREMENT la case « ATTESTATION RECTIFICATIVE», faute de quoi la première attestation erronée restera prise en compte par la CPAM.

\rightarrow 1 \rangle 2 \rangle 3 \rightarrow 4 \rightarrow 5 \rangle 6 \rangle 7 \rangle 8 \rangle

ÉTAPE 4 : RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉTUDE DES DROITS

	Employeur	Assuré(e)	
$\left[\right]$	SIRET : Raison sociale :	NOM : Prénom :	
	ARRET INITIAL - Maladie	/	
	Vous devez remplir une attestation de reprise de son arrêt. S'il reprend son travail après la fin de reprise depuis le 1er juin 2013.	anticipée si votre salarié a repr son arrêt, vous n'avez plus à re	is le travail AVANT la emplir d'attestation de

10/05/2022

~

Actif

•

 \mathbf{v}

Attestation rectificative

Date du dernier jour de travail :

Date de reprise anticipée du travail :

Situation à la date de l'arrêt

« Date du dernier jour travaillé » : Le dernier jour de travail est la veille de la date de début de prescription d'arrêt de travail.

ATTENTION : Lorsque le 1^{er} jour de prescription d'arrêt de travail a été travaillé en tout ou partie c'est ce jour qui doit être porté dans ce champ.

« Reprise du travail anticipée » : Si votre salarié a déjà repris le travail de façon anticipée, veuillez indiquer la date. Sinon cochez la case « Travail non repris à ce jour ou repris à la date prévue ».



ETAPE 4 : RENSEIGNEMENTS POUR L'ETUDE DES DROITS

Il faut avoir travaillé 150h sur les 3 mois qui précèdent l'arrêt de travail pour être indemnisé en maladie.

Désormais, lors de la saisie d'une attestation sur net-entreprises, indiquez le nombre d'heures exactes travaillées par le salarié sur la période de référence.

1	Jombre d'heures effectuées		
	tombre a neuros enectados		
	Pour la période du :	01/11/2021 au 30/04/2022	
s	Salaire brut soumis à cotisations	€.	<
S	Salaire brut soumis à cotisations		
🚯 Format des da	tes : jj/mm/aaaa		

+ 150 heures : indiquez les heures exactes

A compléter que si le salarié a travaillé moins de 150 heures : dans ce cas, indiquez le total des salaires bruts soumis à cotisations pour la période précisée.



ILLETIFICATIE DE E DDOITE

ETAPE 4 : RENSEIGNEMENTS POUR L'ETUDE DES DROITS

Les conditions d'ouvertures de droits aux indemnités journalières maladie

En cas d'arrêt de travail de moins de 6 mois :

Pour avoir droits aux indemnités journalières pendant les six premiers mois d'arrêt de travail, le salarié doit justifier :

- Soit avoir travaillé au moins 150 heures au cours des trois mois civils ou des 90 jours précédant l'arrêt de travail.
- Soit avoir cotisé sur un salaire au moins égal à 1015 fois le montant du SMIC horaires au cours des six mois civils précédent l'arrêt de travail.

En cas d'arrêt de travail de plus de 6 mois :

Pour avoir droit aux indemnités journalières lorsque l'arrêt de travail se prolonge sans interruption au-delà du sixième mois, le salarié doit justifier de 12 mois d'immatriculation à la date de l'arrêt de travail.

Il doit également justifier :

- Soit avoir travaillé au moins 600 heures au cours des 12 mois civils ou des 365 jours précédant l'arrêt de travail;
- Soit avoir cotisé sur un salaire au moins égal à 2030 fois le montant du SMIC horaire au cours des 12 mois civils précédant l'arrêt de travail.

Pour plus d'informations, consultez l'article <u>Arrêt de travail</u> pour maladie





AIDE ? (ABANDONNER)

♦ ÉTAPE PRÉCÉDENTE

Le salaire brut sert de base de calcul des indemnités journalières maladie. Les rémunérations brutes à saisir doivent être toutes celles qui sont soumises à cotisations sociales, après abattement éventuel pour frais professionnels.

Si le salarié n'était pas présent, ou s'il n'a pas reçu de salaire, vous indiquez la valeur « zéro ». Vous pourrez rétablir le(s) salaire(s) aux points 2 et 3 de l'étape 5 de l'attestation de salaire en ligne.



ARRET INITIAL - Maladie

Rappels : période de justificatif des droits : du 01/02/2022 au 30/04/2022 , dernier jour de travail : 10/05/2022

Période d	e référence	Montant du salaire								
du	au	Brut: 🖲 Réduit: 🔿								
01/02/2022	28/02/2022	1500.00	Modifier							
01/03/2022	31/03/2022	1500.00	Modifier							
01/04/2022	30/04/2022	1500	Valider							
Ces périodes ont été générées à partir de la période de justificatif des droits. Vous ne pouvez modifier la périodicité des salaires que si vous modifiez la périodicité des droits (Etape Précédente)										

Je pense à « valider » après chaque saisie





ÉTAPE 5 : SALAIRES DE RÉFÉRENCE (2/2)

Employeur	Assuré(e)
SIRET :	NOM :
Raison sociale :	Prénom :

Cette étape n'est à compléter qu'en cas d'absence AUTORISEE de votre salarié(e) durant la période de référence. En cas d'absence non

autorisée, passez à l'étape suivante.

Si plusieurs motifs sur une même période n'en sélectionner qu'un seul : absence autorisée

→ ARRET INITIAL - Maladie

Rappel du dernier jour de travail : 10/05/2022

		SALAIRES DI	E BASE	TRAVAIL A TEMPS NON-COMPLET								
Période de référence		érence	Montant du salaire	SALAIRES	DE RÉFÉRENCE							
	du	au	Brut	Motif	H réelles	H complet	salaire rétabli					
	01/02/2022	28/02/2022	1500.00	V				Valider				
	01/03/2022	31/03/2022	1500.00	×				Valider				
	01/04/2022	30/04/2022	1500.00	×				Valider				

Si le salarié n'a eu aucune absence autorisée au cours des 3 mois mentionnés, **je passe à** l'étape suivante



Cette étape n'est à compléter qu'en cas d'absence AUTORISEE de votre salarié(e) durant la période de référence. En cas d'absence non autorisée, passez à l'étape suivante. Si plusieurs motifs sur une même période n'en sélectionner qu'un seul : absence autorisée

→ ARRET INITIAL - Maladie

Rappel du dernier jour de travail : 10/05/2022

	SALAIRES DI	EBASE	TRAVAIL A TEMPS NON-COMPLET							
Période de réf	érence	Montant du salaire	SALAIRES DE RÉFÉRENCE							
du	au	Brut	Motif	H réelles	H complet	salaire rétabli				
01/02/2022	28/02/2022	1000.00	~	100	150	1500	Valider			
01/03/2022	31/03/2022	1500.00	Absence autorisée Accident du travail				Valider			
01/04/2022	30/04/2022	1500.00	Chômage total ou partiel Congés payés				Valider			
AIDE ? (A	BANDONNEI	R) (ÉTAPE PRÉCÉ	Congé Deuil de l'enfant Femme Enceinte Dispensée de travail Fermeture de l'établissement Maladie Maternité Maladie professionnelle Nouvelle embauche Paternité Journée d'appel à la défense Temps partiel thérapeutique							

Si le salarié a une absence autorisée :

- ✓ J'indique le nombre d'heures que mon salarié a réellement effectué au cours du mois
- ✓ Ensuite, je renseigne le nombre d'heures prévu par son contrat de travail
- ✓ Enfin, je rétablis le salaire. Il s'agit du salaire brut que le salarié aurait perçu s'il avait travaillé au nombre d'heures indiquées sur son contrat de travail

ATTENTION Si l'absence est AUTORISEE, utilisez les motifs repris dans le menu déroulant. Si l'absence n'est PAS AUTORISEE, ou en cas de contrat à temps partiel, ou bien encore de mise à pied : <u>NE RETABLISSEZ JAMAIS LE SALAIRE </u>!



ÉTAPE 5 : SALAIRES DE RÉFÉRENCE (2/2)

Employeur	Assuré(e)
SIRET	NOM :
Raison sociale : C	Prénom :

Cette étape n'est à compléter qu'en cas d'absence AUTORISEE de votre salarié(e) durant la période de référence. En cas d'absence non autorisée, passez à l'étape suivante. Si plusieurs motifs sur une même période n'en sélectionner qu'un seul : absence autorisée

→ ARRET INITIAL - Maladie

Rappel du dernier jour de travail : 10/05/2022

	SALAIRES DE BA	SE	TRAVAI				
Période de référence		Montant du salaire	SAL	AIRES DE RÉF	ÉRENCE		
du	du au Brut		Motif	H réelles	H complet	salaire rétabli	
01/02/2022	28/02/2022	0.00	Nouvelle embauche	0.00	150.00	0.00	Modifier
01/03/2022	01/03/2022 31/03/2022 0.0		Nouvelle embauche	0.00	150.00	0.00	Modifier
01/04/2022	30/04/2022	1000.00	Nouvelle embauche	100.00	150.00	1500.00	Modifier

AIDE ? (ABANDONNER) (ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE)

	SALAIRES DE REFERENCE																			
PERIODES DE REFERENCE : CAS GENERAL : 3 mois civils															SALAIRES	PENDA	L'ASSURE	(E) A ETE AB	SENT(E) ERENCE ET NE	TEMPS PARTIEL
	ACTIVITE SAISONNIERE ou DISCONTINUE : 12 mois civils									Montant du salaire selon le cas : - brut - réduit de 21 %	Motif de l'absence 4	Nombre d'heures réellement effectuées 5	Nombre d'heures prévues par le contrat de travail 6	Salaire rétabli 7	Perte de salaire (indiquez le montant brut) 8					
0	1	0 2	2 2	0	2	2	2	8	0	2	2	0	2	2	0.00	NEMB	0.00	150.00	0.00	
0	1	0 3	3 2	0	2	2	3	1	0	3	2	0	2	2	0.00	NEMB	0.00	150.00	0.00	
0	1	0 4	2	0	2	2	3	0	0	4	2	0	2	2	1000.00	NEMB	100.00	150.00	1500.00	

NOUVELLE EMBAUCHE

En cas de nouvelle embauche sur la période de référence :

- Salaire à 0 pour le ou les mois qui précèdent le mois d'embauche
- ✓ Salaire rétabli uniquement sur le mois d'embauche

Exemple: Nouvelle embauche : 10/04/2022 Arrêt : 10/05/22

Salaire rétabli uniquement sur le mois d'avril



ÉTAPE 5 : SALAIRES DE RÉFÉRENCE (2/2)

Employeur	Assuré(e)
SIRET :	NOM :
Raison sociale	Prénom

Cette étape n'est à complèter qu'en cas d'absence AUTORISEE de votre salarié(e) durant la période de référence. En cas d'absence non autorisée, passez à l'étape suivante. Si dusieurs motifs sur une même période n'en sélectionner qu'un seul : absence autorisée

→ ARRET INITIAL - Maladie

Rappel du dernier jour de travail : 10/05/2022

	SALAIRES DE BA	SE	TRAVAIL A TEMPS NON-COMPLET				
Période de référence	SALAIRES DE RÉFÉRENCE						
du	au	Brut	Motif	H réelles	H complet	salaire rétabli	
01/02/2022	28/02/2022	0.00	Nouvelle embauche	0.00	150.00	0.00	Modifier
01/03/2022	31/03/2022	0.00	Nouvelle embauche	0.00	150.00	0.00	Modifier
01/04/2022	30/04/2022	0.00	Nouvelle embauche	0.00	150.00	0.00	Modifier

SALAIRES DE REFERENCE						
PERIODES DE CAS GENERAL ACTIVITE SAISONNIERE ou D	REFERENCE : : 3 mois civils NSCONTINUE : 12 mois civils	SALAIRES	L'A PENDANT L BENEFICIE	SSURE(E) A ETE AB A PERIODE DE REFE PAS D'UN MAINTIEN	SENT(E) ERENCE ET NE N DE SALAIRE	TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE
du 1	2U 2	Montant du salaire selon le cas : - brut - réduit de 21 %	Motif de l'absence 4	ombre heures ilement ectuées 5 6	Salaire rétabli 7	Perte de salaire (indiquez le montant brut)
0 1 0 2 2 0 2 2	2 8 0 2 2 0 2 2	0.00	NEMB 0.	.00 150.00	0.00	
0 1 0 3 2 0 2 2	3 1 0 3 2 0 2 2	0.00	NEMB 0.	.00 150.00	0.00	
0 1 0 4 2 0 2 2	3 0 0 4 2 0 2 2	0.00	NEMB 0.	.00 150.00	0.00	

NOUVELLE EMBAUCHE

En cas d'arrêt de travail sur le mois de la nouvelle embauche :

✓ Salaire à 0 pour le ou les mois qui précèdent le mois d'embauche

Exemple: Nouvelle embauche : 01/05/2022 Arrêt : 10/05/22

5

Si le salarié est en arrêt le mois de l'embauche, alors tous les salaires rétablis seront à « 0 »

La CPAM se rapprochera de votre salarié pour envoi de ses bulletins de salaire et copie de son nouveau contrat de travail



ETAPE 6 : SUBROGATION



关 En cas de subrogation, la saisie de l'IBAN devient <u>obligatoire</u> et <u>systématique</u> !



ETAPE 7: SIGNATURE



ÉTAPE 7 : SIGNATURE

Employeur	Assuré(e)
SIRET :	NOM :
Raison sociale : GIP MDS TEST PROJET	Prénom :

SIGNATURE



Je passe à l'étape suivante.

Une fenêtre doit alors s'ouvrir me permettant de visualiser au format PDF, l'Attestation de Salaire que je viens de réaliser. Je peux alors l'enregistrer ou l'imprimer.



ETAPE 8: SIGNATURE



ÉTAPE 8 : SIGNATURE

Employeur	Assuré(e)
SIRET :	NOM :
Raison sociale :	Prénom :

Le document au format PDF présenté dans une autre fenêtre de votre navigateur a été généré à partir des informations fournies.

Il est la copie conforme de ce qui sera transmis à votre caisse. Vous pouvez l'imprimer et/ou l'enregistrer sur votre ordinateur.

Pour continuer, vous devez valider en saisissant explicitement "oui" dans la zone VALIDATION. Dans le cas contraire, cliquez ABANDONNER pour retourner au menu d'accueil ou ETAPE PRECEDENTE pour revenir sur votre saisie.



AIDE ? (ABANDONNER) (ÉTAPE PRÉCÉDENTE ÉTAPE SUIVANTE)

Je termine ma saisie par « OUI ».

Je clique sur « ETAPE SUIVANTE ».

Mon attestation de salaire est alors envoyée à la caisse d'affiliation de mon salarié.



ACCUSE DE DEPOT

ightarrow 1 ightarrow 2 ightarrow 3 ightarrow 4 ightarrow 5 ightarrow 6 ightarrow 7 ightarrow 8

ACCUSÉ DE DÉPÔT

Le document que vous venez de valider vient d'être envoyé à l'organisme national qui va se charger de son routage.

Employeur	Je peux le conserver en l'imprimant ou en faisant
SIRET : Raison sociale : 1	un « imprime écran ». Il certifie l'envoi de mon attestation de salaire.
Assuré(e)	Je peux également saisir une seconde attestation
NIR : Nom Prénom :	POUR CET EMPLOYEUR »
Attestation	
ARRET INITIAL - Accident du travail	
Votre dépôt a été envoyé sous l'identifiant : EDS-202206151602-529034912953	
Votre profil utilisateur ne permet pas aux fichiers flés à cette DSIJ de suivre le circuit habituel.	
Imprimer l'accusé de dépôt El Visualiser le Cerfa	
	4 ^{epcinte}
	i Cassurance

Un accusé de dépôt est généré.

Loire-Atlantique

Agir ensemble, protéger chacun



VOUS VOULEZ GAGNER DU TEMPS et EVITER DE REMPLIR TOUS CES CHAMPS ?

Plus simple et plus rapide, pensez au signalement arrêt de travail en DSN* !!!!

Historioue	 Pas de période de
Accéder directement	✓ Le signalement D
Accéder aux absences	éléments
Saisir une nouvelle absence	
Programmateur de paie	✓ Seule condition :
Création d'une absence pour le salarié : (00001 - XXXXX) XXXXXXXX Lucle	
Code motif début 01 – Maladie V 02 – Maternité/adoption 03 – Paternité/accueil d'enfant	Code motif début O1 – Maladie O2 – Maternité/adoption
Rubrique 21457 V k heures d'absence malade	03 – Paternité/accueil d'enfant 04 – Congé suite à un accident e trajet
Date de début 🔽 Date du dernier jour travaillé 🔍 🗙	05 – Congé suite à maladie professionnelle 06 – Congé suite à accident de travail
Date de fin prévisionnelle 🔍 🗙 Nombre de jours d'arrêts 🔍	07 – Femme enceinte dispensée de travail
Date de fin 📃 💌 🗙 Reprise de travail prévue le 📃 💌 🗙]
Reprise anticipée	
Date 🔍 🗙 Motif 🔍 🗙]
Prolongation	Voulez-vous effectuer le signalement de l'arrêt immédiatement ?
Terminer Annulé	•> Ok

Les + du signalement DSN :

- Pas de montant de salaire à compléter !
- ✓ Pas de prime à indiquer !
- ✓ Pas de salaire rétabli à saisir !
- Pas de période de congé paternité à envoyer !
- Le signalement DSN va chercher dans vos DSN mensuelles ces éléments.
- Seule condition : avoir 3 mois d'historique en DSN Mensuelle

Saisissez un signalement arrêt de travail depuis votre logiciel de paie!



Loire-Atlantique

¹⁸ *Sauf pour le temps partiel thérapeutique

CONTACTS

36 79

Service gratuit + prix appel

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

e-DEM un service pour tous

Une demande d'assistance à la saisie en ligne, une réclamation, une demande de contrôle d'un salarié en arrêt de travail

MON PORTAIL EMPLOYEUR

Toutes mes démarches en un clic



